

**REGLEMENT COMPLET**  
**Grand Jeu Tour de France Teisseire**

#### **ARTICLE 1**

La société Teisseire France SAS, au capital de 1 912 936€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro B 057 504 599, et dont le siège social est situé 482 avenue Ambroise Croizat BP 50001 38 926 Crolles cedex (ci-après la "Société Organisatrice"), organise du 15/03/2011 au **30/10/2011** inclus, un jeu national gratuit et sans obligation d'achat appelé « Grand Jeu Teisseire - Tour de France 2011 » (ci-après désigné indifféremment "l'Opération" ou le "Jeu") accessible sur le site internet [www.teisseiretourdefrance.com](http://www.teisseiretourdefrance.com).

#### **ARTICLE 4**

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site [www.teisseiretourdefrance.com](http://www.teisseiretourdefrance.com) ou sur le site [www.teisseire.com](http://www.teisseire.com) en cliquant sur la bannière Grand Jeu présente sur la home page du site entre le 15/03/2011 et le **30/10/2011**.

Vous serez alors directement redirigé vers le mini site du Jeu.

Pour accéder à l'instant gagnant, il vous faut :

- Choisir le contrôle désiré pour jouer : Souris ou Clavier
- Les instructions s'affichent
- Le Jeu démarre

- - Une bande son se déclenche et est symbolisée par une partition où des symboles défilent : Formes de croix, rond et carré si le joueur a choisi la souris comme contrôle.
- Formes de flèches vers le haut, la gauche et la droite s'il a choisi le clavier.

- Chaque symbole correspond à un tambour :

- S'il a choisi le contrôle à la souris, l'internaute doit cliquer au bon moment lorsque le symbole passe dans une zone prédéfinie sur la partition pour taper en rythme sur le tambour correspondant au symbole
- S'il a choisi le contrôle au clavier, l'internaute doit appuyer au bon moment sur la touche directionnelle du symbole qui passe dans la zone prédéfinie sur la partition.

- A chaque fois qu'il parvient à cliquer/appuyer sur le bouton au bon moment il obtient 1 point. Il doit obtenir un minimum de 10 points dans la limite de temps du Jeu.

- Si l'internaute n'atteint pas les 10 points dans le temps imparti il peut rejouer jusqu'à obtention des 10 points.

- Dès que le temps Jeu est écoulé et qu'il a atteint un minimum de 10 points, il peut partager son score sur Facebook et doit ensuite compléter le formulaire d'inscription si c'est la première fois qu'il joue, c'est-à-dire fournir l'ensemble des informations requises y inclus notamment ses coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, adresse email), pour accéder à l'instant gagnant. S'il a déjà rempli ce formulaire, il peut s'identifier pour accéder à l'instant gagnant grâce à son email et au mot de passe qu'il aura renseigné dans le formulaire d'inscription.

- Si le moment où le participant valide son formulaire correspond à l'un des instants gagnants prédéterminés, un message lui annoncera alors qu'il a gagné et lui proposera de partager sa victoire sur Facebook.

Si le moment où le participant valide son formulaire ne correspond pas à l'un des instants gagnants prédéterminés, un message lui annoncera alors qu'il a perdu.

Les lots mis en jeu font l'objet d'instant gagnants ouverts. **42** instants gagnants ouverts ont été prédéterminés et déposés chez Maître Bianchi, impasse Grassi, 13100 Aix en Provence, Huissier de justice. Ils ont été préalablement tirés au sort et déterminés de manière à ce que la totalité des dotations soit remportée.

Est déclaré gagnant de l'une des dotations mises en jeu le premier participant valider son formulaire à compter de l'ouverture de l'un des instants gagnants. Il sera alors immédiatement informé de la nature de son gain et recevra un email de confirmation à l'adresse email indiquée sur le formulaire d'inscription.

Si aucun participant ne valide sa participation lors de cet instant gagnant, le premier participant ayant validé sa participation après l'instant gagnant gagne la dotation affectée à cet instant gagnant. Au cas où aucune participation n'a été enregistrée entre deux instants gagnants, la dotation du premier instant gagnant est reportée à l'instant gagnant suivant.

#### **ARTICLE 5**

Le Jeu est doté des gains suivants répartis sur l'ensemble de la période du Jeu :

Du 01/04/2011 au 30/06/2011 :

- 5 pass week-end VIP valable pour 2 personnes pour suivre l'arrivée du Tour de France sur les Champs Elysées d'une valeur unitaire estimée à 750 € HT.  
Le week-end comprend le transport SNCF au départ de la Gare du lieu du domicile du gagnant vers PARIS, 1 nuit en hôtel 3\* (base chambre double), le petit-déjeuner. Le forfait ne comprend pas les assurances, les boissons et repas, les dépenses personnelles, les transferts.
- 17 casques audio arceau d'une valeur unitaire estimée à 40 € TTC

Du 01/07/2011 au **30/10/2011** :

- **20** casques audio arceau d'une valeur unitaire estimée à 40 € TTC

#### **ARTICLE 9**

Il pourra être procédé, sur simple demande écrite, au remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation effective au Jeu (base forfaitaire de 0,21€ TTC) pour la participation au Jeu et/ou la consultation du règlement (1 seule connexion par jour et par foyer - même nom, même adresse et/ou même adresse email -, sera remboursée)

A cet effet le participant devra joindre à sa demande :

- son nom ;
- son prénom ;
- son adresse postale ;
- son identifiant (e-mail) ;
- sa facture d'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès mentionnant la ou les dates de connexion au Jeu ;
- un RIB

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site [www.teisseiretourdefrance.com](http://www.teisseiretourdefrance.com) s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site [www.teisseiretourdefrance.com](http://www.teisseiretourdefrance.com) et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les remboursements des frais de connexion et des frais d'affranchissement (de la demande de remboursement de connexion et/ou de consultation de règlement complet ou de la demande de règlement par poste) au tarif lent en vigueur (base 20 grammes), seront adressés sur simple demande écrite conjointe accompagnées obligatoirement d'un R.I.B. à l'adresse suivante avant le **08/11/2011** (cachet de la poste faisant foi) :

JEU INTERNET TEISSEIRE  
CUSTOM PROMO N°17839  
13102 ROUSSET CEDEX

Toute demande de remboursement incomplète ou effectuée après le 08/11/2011 inclus (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle.

Apple n'est pas un commanditaire ni affilié à Teisseire.